

## ANNEXE 11 : 7. Auto-évaluation

Au regard de ce formulaire et des études que nous avons choisi d'entreprendre sur le site :

- Etude faunistique et floristique par Naturalia
- Etude des potentialités de remise en culture par la Société du Canal de Provence

Nous avons décidé de réaliser notre projet dans le respect de la biodiversité et de l'histoire de ce site. En l'insérant et en l'adaptant aux conditions topographiques, climatiques et pédologiques existantes et non pas le contraire. C'est pour cette raison que nous avons choisi de réaliser nos travaux en suivant des préconisations de Naturalia et de la SCP.

Notre projet consiste en l'exploitation de vignes en Agriculture Biologique dans le respect de l'environnement. Notre objectif est de recréer une agriculture de restanques et de coteaux respectueuse des conditions pédoclimatiques et topographiques pour y produire des produits de qualité. Agriculture anciennement existante sur les lieux (restanques et bories témoins de ce passé agricole). Nous comptons préserver et restaurer ces bories et restanques, habitat de nombreuses espèces dont le Lézard des Murailles (espèce protégée présente sur la commune de Saumane, voir **Annexe 14**), ainsi que pour maintenir le patrimoine culturel et paysager typiques des anciennes restanques.

De plus, pour compenser l'impact du défrichement des 12 Ha pour la réalisation de notre projet, nous souhaiterions réaliser un suivi faunistique et floristique sur les 27 Ha (surface totale). Ce diagnostic du site serait réalisé par Naturalia durant la durée de notre projet (pas de date de fin envisagée). A la fin des travaux une étude serait effectuée pour garantir le respect des zones de délimitation des zones à fort enjeu écologiques à conserver. Une année après la mise en culture des 12 Ha, trois études seraient réalisées (Février – Mars – Juin). Les années suivantes une étude par an serait prévue. Le but de ce suivi étant de réaliser un bilan comparatif avant et après le déboisement et la mise en culture des 12 Ha (**Voir Annexes 2 et 3**).

Nous nous engageons également à fournir un compte rendu du Bilan des opérations : avec photos avant/après, du défrichement, de la restauration des bories et restanques et de la mise en culture à l'appui ; à la fin des travaux réalisés.

Nous pensons qu'il n'est pas nécessaire que notre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale, à la vue de notre engagement et des points énumérés ci-dessus.